

N° 121

Le Petit Mozéen

BULLETIN MUNICIPAL | JANVIER 2026

2026

Meilleurs Voeux

ET BONNE ANNÉE

www.mozesurlouet.fr

mairie@mozesurlouet.fr • 02 41 45 31 66

Mozé
sur
louet

Compte rendu

Conseil Municipal de Mozé-sur-Louet du 2 décembre 2025

Etaient présents : Mme BAUDONNIERE, Mme GODINEAU, Mme CHABROUILLAUD, M. CESBRON, Adjoint(e)s, Mmes FREMY, MOUKADEME, PAULT, SECHET, MM. CUVELIER, PELLOIN, QUILEZ • Secrétaire de séance : M. CUVELIER • Absents excusés : M. MEUNIER qui donne pouvoir à Mme FREMY et M. ROUSSEL qui donne pouvoir à Mme CHABROUILLAUD.

DOMAINE PUBLIC - CESSION D'UNE PARCELLE RUE SAINT SAMSON

Lors de sa séance du 1^{er} juillet dernier, le Conseil Municipal avait donné son accord de principe sur la cession d'un délaissé de voirie sur Saint Samson, d'une dizaine de mètres carrés, jouxtant la propriété des demandeurs.

L'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale a été rendu le 7 août 2025, indiquant une valeur vénale de 1000 € net vendeur pour ce terrain classé en zone UB. Le géomètre a réalisé le bornage pour une surface de 13 m² désormais cadastrée AC 241.

DCM 2025-70 – Cession d'une parcelle rue Saint Samson

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

DOMAINE PUBLIC - CESSION D'UNE PARCELLE LA PREE DES ROCHES

Suite à l'arrêt d'un bail de location de terre sur la parcelle communale ZB74 « La Prée des Roches », le propriétaire des terres avoisinantes a fait part de son intérêt pour cette parcelle, jouxtant les terres qu'il exploite en tant qu'agriculteur.

La Commune a sollicité l'avis du service des Domaines qui a estimé un prix de 0.56 € le m² pour cette parcelle de 2139 m² située en zone N.

Le demandeur fait valoir que le prix estimé est au-dessus des prix de vente constatés pour des prairies et propose un prix de 300 € (soit environ 0.14 € le m²) au regard de la spécificité de cette parcelle, située dans la vallée et non cultivable parce que régulièrement inondée.

Pour précision, cette particularité d'inondabilité n'avait pas été communiquée au service des Domaines.

DCM 2025-71 – Cession d'une parcelle La Prée des Roches

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité sur la cession au prix de 300 €, et argumente de ne pas suivre exceptionnellement l'avis des Domaines, par la situation de la parcelle en zone inondable.

INTERCOMMUNALITE – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2025 A LA CCLLA

Mme le Maire rappelle que, lors de sa séance du 4 mars 2025, le Conseil Municipal avait validé le montant des attributions compensatrices prévisionnelles qui s'élevait, pour la commune de Mozé-sur-Louet, à 100 245 € en fonctionnement et 83 234.08 €.

Puis elle expose que, lors du bureau communautaire du 21 octobre 2025, une projection des parts 2 pour 2025 – c'est-à-dire la différence entre le coût réel des services communs en 2025 et les montants des attributions de compensation versés en 2025 – a été présentée et a montré que cette part avait beaucoup progressé depuis 2023 en raison notamment :
- des décisions des commissions de gestions sur des créations de postes non incluses en part 1,
- de la non inclusion des postes non permanents et saisonniers qui représentent pour certains secteurs un coût important et récurrent
- des augmentations des coûts salariaux décidés par l'Etat (CNRACL, prévoyance...).

Il a donc été proposé d'inclure cette part 2 projetée dans les attributions de compensations de fonctionnement, étant entendu que les AC d'investissement sont inchangées, ladite proposition ayant été validée lors du conseil communautaire du 13/11/2025.

Pour la commune de Mozé-sur-Louet, le montant prévisionnel de l'AC de fonctionnement est porté à 109 829 € pour l'AC de fonctionnement (contre

96 568 € en 2024 et 78 688 € en 2023).

Par ailleurs, les élus ont validé le principe que les attributions de compensations provisoires votées chaque année avant le 15 février seraient déterminées en fonction des budgets primitifs annuels validés par les secteurs.

Le Conseil Municipal regrette l'augmentation significative des AC de fonctionnement, sans observer d'amélioration concrète dans les services rendus, notamment sur le secteur voirie.

DCM 2025-72 – Attributions de compensation définitives 2025

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 4 abstentions, donne son accord.

EDUCATION – CONDITIONS D'OCTROI SUBVENTION CLASSES DECOUVERTES

Mme le Maire rappelle que la subvention classe découverte est versée tous les 2 ans pour les élèves du niveau CM1/CM2, à raison de 120 €/élève. Le versement de la subvention se réalise en deux fois : un acompte de 80 % sur présentation du projet, et un solde de 20 % versé après la réalisation.

Pour l'année scolaire 2025-2026, les deux écoles ont fait part d'un projet qui n'est pas une classe découverte et interrogent la commune sur la possibilité de bénéficier de cette aide financière.

Mme CHABROUILLAUD soumet cette demande au Conseil Municipal dans la perspective d'une réflexion plus globale sur cette participation financière.

Le Conseil Municipal exprime le besoin de définir les modalités d'octroi de cette subvention, liée au projet pédagogique présenté.

L'intitulé « classe découverte » semble à être ajusté.

Valide-t-on le principe d'une subvention versée aux écoles, malgré le fait que les projets présentés ne sont pas des classes découvertes ?

- Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

Quel montant est attribué dans le cadre de cette subvention ?

- Question à travailler en commission, et présentée lors du prochain Conseil Municipal.

PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Un agent actuellement ATSEM peut prétendre à un avancement de grade au vu de son ancienneté et de ses compétences.

Aussi, Mme le Maire propose une modification du tableau des effectifs comme suit :

Service	Service scolaire
Poste créé	Agent spécialisé principal de 1 ^{re} cl des écoles maternelles
Durée hebdomadaire	32.01h (inchangée)
Motif	Avancement de grade
Date d'effet	01/01/2026
Poste supprimé	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} cl des écoles maternelles

DCM 2025-73 – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

PERSONNEL - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTÉ

Lors de sa séance du 4 novembre dernier, le Conseil Municipal a fait le choix d'une participation employeur à hauteur de 30 €/agent/mois pour la mutuelle santé des agents, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026,

sous réserve que le contrat ait été établi avec un organisme labellisé.

Consulté sur cette proposition, le Comité social territorial a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 1^{er} décembre.

DCM 2025-74 – Protection sociale complémentaire Santé

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

FINANCES – LOCATION DE SALLES REUNIONS ELECTORALES

Mme le maire fait part d'une demande de location de salles à titre gracieux pour la tenue de réunions électorales.

La jurisprudence précise que l'utilisation des salles communales pour des réunions électorales est légale dans la mesure où le prêt de salles est accordé dans les mêmes conditions aux différents candidats.

DCM 2025-75 – Location de salles pour des réunions électorales

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET COMMUNAL

Il est proposé de continuer le programme de nouvelles plantations pour l'embellissement de la commune, qui se réaliseront en 2025-26. Le budget environnement prévu en investissement étant insuffisant, il convient de l'abonder avec des crédits prévus en fonctionnement, mais qui ne seront pas réalisés (élagage 2025, fournitures diverses).

Dépenses de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
c/6068 Autres fournitures EV	- 830 €		
c/60632 Fournitures matériel EV	- 670 €		
c/61523 Entretien voirie (élagage)	- 3 000 €		
c/023 Virement à la section d'Inv	+ 4 500 €		
Dépenses d'investissement		Dépenses de fonctionnement	
c/2121-072 Urbanisme – Plantations	+ 4 500 €	c/021 Virement de la section de fonct	+ 4 500 €

DCM 2025-76 – Décision modificative n°5 du budget communal

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION

• Décision n° 2025-30 du 27/10/2025 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) AB 71 située(s) « 1 rue des Eglantiers »

QUESTIONS DIVERSES

- Date vote du budget et rétro planning réunions commission Finances
 - Jeudi 15/01 à 18h30 : réunion préparatoire n°1
 - Lundi 09/02 à 18h30 : réunion préparatoire n°2
 - Mardi 03/03 : Vote du budget
- Concert de la fanfare pour la Ste Cécile le 14 décembre.
- Vœux du Maire le vendredi 9 janvier 2026.

Fait à Mozé-sur-Louet, le 3 décembre 2025.
Le Maire, Joëlle BAUDONNIÈRE.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Après trois mandats au service de notre commune, dont deux en tant que maire, j'ai pris la décision de ne pas me représenter aux prochaines élections municipales.

Cette décision n'a pas été facile. Elle est le fruit d'une réflexion profonde, menée avec le sens des responsabilités qui a toujours guidé mon engagement public. Servir notre commune a été un honneur et une aventure humaine exceptionnelle, faite de défis, de réussites, parfois de doutes, mais toujours portée par une conviction forte, agir dans l'intérêt général.

Je souhaite aujourd'hui laisser place à un nouveau souffle, à de nouvelles idées, convaincue que l'alternance et le renouvellement sont essentiels à la vitalité démocratique de nos collectivités.

Je resterai profondément attachée à notre commune et continuerai, autrement, à m'y investir et à la soutenir.

D'ici la fin du mandat, je poursuivrai pleinement mes fonctions avec la même détermination et le même sens du devoir, afin d'assurer la continuité et la stabilité nécessaires à l'avenir de notre commune.

Je vous remercie sincèrement pour votre confiance, votre soutien et les échanges que nous avons partagés tout au long de ces années.

Je vous souhaite une belle année 2026 et vous donne rendez-vous à la cérémonie des vœux du 9 janvier.

Avec toute ma considération.

Joëlle BAUDONNIÈRE, Maire.

VIE À MOZÉ



RAPPEL

Il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue (voie publique ou privée). De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte définies par la mairie (contenant, jour, horaire, tri). Dans les 2 cas, le fait de ne pas respecter l'interdiction est sanctionné d'une amende.

France Services

France Services accompagne les usagers dans leurs démarches du quotidien : famille (CAF, MSA), santé (Assurance maladie), retraite, emploi (France Travail), logement et énergie.

Les agents aident aussi pour les titres d'identité, la mobilité (ANTS), les finances publiques, l'URSSAF, l'accès au droit et les démarches numériques (FranceConnect).

Un accompagnement humain, gratuit et de proximité pour faciliter l'accès aux services publics !

Permanences France Services à Mozé

Permanences de 9h à 12h les 1^{er} lundis du mois :

- Lundi 5 janvier
- Lundi 2 février
- Lundi 2 mars
- Mardi 7 avril
- Lundi 4 mai
- Lundi 1^{er} juin
- Lundi 6 juillet
- Lundi 7 septembre
- Lundi 5 octobre
- Lundi 2 novembre
- Lundi 7 décembre

Lieu d'accueil : Mairie de Mozé-sur-Louet, 7 rue du 22 Juillet 1793, 49610 Mozé-sur-Louet

E-mail : franceservices@chalonnes-sur-loire.fr

Tél : 02 41 74 10 82



PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 et 22 mars 2026

Allez Voter!

Date limite d'inscription sur les listes électorales

Date limite d'inscription en ligne : 4 janvier

Date des élections : 15 et 22 mars

Date limite d'inscription au format papier en mairie : 6 février



2025 a été une digne continuité de 2024 : finalisation des travaux de cuisine, réhabilitation des voiries, installation d'un lave-vaisselle, ... la résidence a continué de faire peau neuve.

L'année s'est de nouveau terminée sur le marché de Noël qui, encore une

Encore une très belle année à la résidence Les Jonchères

fois, a tenu toutes ses promesses : 4 exposants dont le club de l'amitié et le stand de l'association des résidents ont permis de passer un après-midi convivial autour du père Noël !

Nous avons finalisé l'année avec l'évaluation de l'établissement, dont les résultats arriveront prochainement.

La direction et toute l'équipe de la résidence tiennent vivement à remercier l'ensemble des membres du Conseil d'Administration du CCAS, du Conseil de la Vie Sociale et les bé-

névoles pour leur investissement au sein de la résidence.

Grâce à vous tous, nous accompagnons au mieux nos aînés.

N'hésitez pas à nous rejoindre en 2026 : Convivialité et bonne ambiance assurées !

Au nom des résidents et de l'ensemble de l'équipe des Jonchères, nous vous souhaitons une très belle année 2026.

Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU

Quel est l'objet de la Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU ?

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) vise à permettre la création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) au lieu-dit « La Boirie » au sud de la commune.

Ce projet doit permettre à la société TPPL d'obtenir un nouvel exutoire pour le stockage de ses déchets inertes sur une surface de 6,4 ha.

La société TPPL, fondée dans les années 1930, est leader dans son domaine dans le département du Maine et Loire. Son activité s'étend à l'exploitation de carrières, la réalisation de travaux publics, la fabrication de bétons et enrobés et la valorisation des matériaux de déconstruction. Aujourd'hui, ce sont 480 femmes et hommes qui font vivre l'entreprise.

Le périmètre d'exploitation envisagé par l'entreprise n'est aujourd'hui pas compatible avec le zonage du PLU de Mozé-sur-Louet. Cette incompatibilité empêche aujourd'hui la société TPPL de déposer son dossier de demande d'enregistrement au titre des ICPE auprès des services de l'Etat.

L'intérêt général du projet se manifeste dans la mesure où celui-ci permettra de :

- gérer par suivi et régularisation à l'échelle de l'EPCI, les flux de matériaux inertes en évitant les dépôts sauvages ;
- préserver l'emploi et l'économie communale ;
- mieux prendre en compte l'environnement en réduisant la distance de trajet entre les lieux d'accueil d'inertes et le chargement des poids lourds en granulats dans la carrière, et donc réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre ;
- se conformer au SCOT ainsi qu'au PRPGD ;
- valoriser et consolider la Trame Verte et Bleue (TVB) par un réaménagement écologique du site.

Les objectifs poursuivis par la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme sont de :

- Prendre en compte le projet d'ISDI présenté par l'entreprise TPPL ;
- Déclarer le projet de création d'une ISDI au lieu-dit « La Boirie » d'intérêt général ;
- Rendre compatible les pièces du PLU avec ce projet.



Localisation du projet de futur ISDI près du lieu-dit « La Boirie » à Mozé-sur-Louet

Vous avez dit "concertation" ?

Les habitants et autres usagers du territoire peuvent venir en mairie de Mozé-sur-Louet aux jours et heures d'ouverture au public déposer librement leurs remarques dans un cahier de concertation mis à disposition.

Il leur est également possible d'envoyer un courrier adressé à Madame le Maire à l'adresse suivante : mairie@mozésurlouet.fr

Cette procédure d'évolution du PLU aura pour objet unique l'évolution du PLU pour autoriser le projet d'ISDI de La Boirie et ne pourra pas intégrer d'autres modifications du PLU.

Quelle analyse et quel suivi de la procédure ?

Avant l'enquête publique, le bilan de la concertation sera réalisé par les élus. Ce bilan présentera les réponses aux remarques et sera présenté lors de l'enquête publique, pendant laquelle les habitants auront également la possibilité de déposer leurs remarques et de venir rencontrer le commissaire-enquêteur lors de ses permanences.

Un Avant-Goût de Noël :

Quand les générations se rencontrent à la Résidence Autonomie



Le mercredi 10 décembre, une ambiance festive et gourmande régnait à la Résidence Autonomie de la commune !

Les enfants de l'Accueil de Loisirs du mercredi ont eu le plaisir de rendre visite aux résidents pour un atelier pâtisserie spécial.

Au Programme : Partage et Créativité

Sous le signe de la gourmandise et de la bonne humeur, petits et grands se sont retrouvés autour des tables pour confectionner de délicieux sablés de Noël.

Armés de rouleaux à pâtisserie et de farine, les enfants ont coupé des étoiles, des cœurs et des sapins, guidés par les résidents qui partageaient avec joie leurs astuces.

Cette activité intergénérationnelle fut un véritable moment de partage.

L'atelier s'est terminé par un goûter bien mérité. Les participants ont pu déguster leurs créations avec un bon jus de pomme.

Merci à l'équipe de la Résidence Autonomie pour son accueil chaleureux et aux enfants pour leur enthousiasme !



UNION DE PLAISANCE PRÉSENTE

LOTO

GROS LOT d'une valeur de **600 €**

CARTE CADEAUX

RESTAURATION

BUVETTE

DIMANCHE 8 FÉVRIER 2026

OUVERTURE : 12H00 – DÉBUT : 14H00

✓ 3€ LA CARTE	✓ 1€ LE BINGO / 5€ les 6
✓ 12€ LA PLANCHE DE 6 CARTES	✓ CARTE SURPRISE 2€
✓ 20€ LES 2 PLANCHES DE 6 CARTES	✓ 3 CARTES SURPRISES 5€
✓ LOTO PERSO 2€ / 5€ les 3	✓ 3 LOTO PERSOS 5€

Le super Chariot 1€ le ticket

Réservation Conseillée au 07 89 60 26 47

Espace Loisirs Le Coteau
49610 – Mozé sur Louet

Association régie par la loi de 1901
ANIME PAR JOCE ANIMATIONS
Siret : 815 230 479 000 25

Les Cyranos de l'Aubance

Les Cyranos de l'Aubance sont en pleine répétition pour vous préparer leur nouvelle pièce : « la Comtesse vient dîner ce soir » comédie de Patricia Haubé.

Constance de Chassegnac est très fière de son entreprise familiale, la société « Fémina » mais lorsque Edouard lui annonce « nous sommes au bord du gouffre », elle trouve très vite la solution : « il faut faire intervenir la Comtesse » mais c'était sans compter sur les 7 autres personnages, qui composent cette pièce, tous aussi colorés et atypiques les uns que les autres. Le plan de Constance va être confronté à une panoplie de quiproquos, de situations cocasses, tout cela dans la tradition du théâtre de boulevard, mais tout est bien qui finit bien, enfin... Ce sera à vous de juger.

« La comtesse vient dîner ce soir » pourrait se glisser dans la tradition du Vaudeville, celle du très connu mais néanmoins fameux « Au théâtre ce soir » avec la bonne, la maîtresse de maison, l'amant dans le placard et le mari jaloux sauf que... l'homme dans le placard n'a jamais été l'amant de Madame et que le mari est loin d'être un mari jaloux.

Nous vous attendons nombreux les : samedis 21, 28 février et 7 mars à 20h30, les dimanches 22 février et 1^{er} mars à 14h30, ainsi que le vendredi 6 mars à 20h30, à vos agendas.



Du côté de l'école du Petit Prince

École et Cinéma

Cette année encore, l'école Le Petit Prince participe au dispositif scolaire « École et Cinéma ». Trois films, choisis par les enseignantes et enseignants parmi une liste proposée par l'académie sont vus par les élèves dans l'année. Ce dispositif leur permet d'acquérir tout au long de leur scolarité une culture cinématographique étayée par une exploitation en classe avant et après les projections.

L'ensemble des enfants de la grande section jusqu'au CM2 ont pu déjà apprécier Le Kid de Charlie Chaplin. Lundi 8 décembre, ce sont les CE1, CE2, CM1 et CM2 qui se sont rendus à la salle de cinéma Saint Louis à Thouarcé pour découvrir Le Peuple Loup de Tomm Moore et Ross Stewart, sorti en 2020. Ce film d'animation a été très apprécié par tout notre jeune public : « Trop stylé ! J'ai beaucoup aimé la musique et les dessins. L'histoire est belle. J'ai pleuré mais c'était bien... ». Avis partagés par les adultes présents !



Portes ouvertes et fête de Noël

Vendredi 5 décembre, l'école du Petit Prince a ouvert ses portes pour permettre à toutes et tous d'apprécier les différentes productions plastiques et écrites réalisés par l'ensemble des élèves de l'école. A cette occasion, les CM2 avaient préparé des lectures de contes de Noël qu'ils ont su mettre en valeur grâce à des mises en scène appréciées par toutes les personnes présentes, enfants comme adultes. Six contes étaient proposés à plusieurs reprises dans différents lieux de l'école (classes, bibliothèque, atelier). Bravo et merci encore aux élèves de CM2 pour leur engagement, leur esprit d'initiative et la qualité de leurs lectures.

Ces portes ouvertes se sont doublées de l'organisation de la fête de Noël par l'association des parents d'élèves avec un spectacle offert aux enfants et ... l'arrivée en fin de soirée du Père Noël en personne. Que du bonheur !



Du côté de l'APE

Tous les parents de l'APE Le Petit Prince souhaitent, aux petits et grands mozéens, leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui commence. Nous espérons plein de petits bonheurs avec vos proches et des grands moments agréables pour cette année 2026.



2025 s'est terminée de façon très dynamique

Tout d'abord, il y a eu l'organisation d'un moment festif à l'école du Petit Prince le 5 Décembre, lors de la fête de Noël organisée avec l'équipe pédagogique. Chacun a pu profiter de la soirée pour se régaler de crêpes, de soupe, de vin chaud et autres victuailles rappelant fortement l'arrivée du Père Noël. En parlant du Père Noël, nous avons eu la chance de le voir débarquer lors de notre petite soirée. Enfants et parents ont également pu découvrir les œuvres du premier semestre des enfants, participer à des ateliers ludiques et créatifs, profiter du spectacle de jonglerie proposé par ZANZIBAR et découvrir les créations de quelques artisanes locales lors de notre petit marché de Noël. Un grand merci aux bénévoles, sans qui cet événement n'aurait pas pu avoir lieu, ainsi qu'aux nombreuses personnes qui sont venues partager ce moment avec leurs enfants.



Le lendemain, quelques lutins ont bravé la fraîcheur matinale pour participer à la livraison des sapins. Nombreux sont les chanceux à s'être fait livrer des beaux sapins sans mettre des épinettes plein le coffre. Nous sommes certains qu'ils ont été bien décorés et ont été bien couverts de cadeaux.

La vente des chocolats de Ludvine Gaillard, artisane chocolat de Denée organisée par l'APE aura également permis de régaler petits et grands pendant les fêtes. Nous sommes sûrs que ses douceurs ont enchanté les plus gourmands.

2026 annonce bien d'autres aventures. Les parents de l'APE ont déjà plein d'idées pour les prochains événements qui ponctueront le reste de l'année avec notamment la fête de Printemps et surtout le moment fort sous le thème du cirque pour la fête de fin d'année.

Je suis Chloé Carlier, je suis arrivée en septembre à l'école publique Le Petit Prince. Avant d'arriver à Mozé, j'étais enseignante en maternelle à Angers. C'est une volonté de ma part de prendre une direction d'école. J'aime mettre en place des projets et travailler en équipe dans la bonne humeur et avec convivialité.



Avec toute l'équipe pédagogique nous mettons donc en place cette année un projet autour du cirque. Nous continuons aussi les projets et partenariats qui étaient déjà présents : École et Cinéma, intervention de l'USEP, spectacle avec CLEA.

Nous avons également la chance de pouvoir compter sur des familles investies dans l'école avec qui on peut échanger et travailler facilement. L'APE de l'école étant également très présente, nous pouvons organiser des moments conviviaux en commun comme cela a été le cas avec les portes-ouvertes de l'école le vendredi 5 décembre.

C'est un très bon début d'année qui a commencé et c'est avec beaucoup de plaisir que je remplis mon rôle de directrice.

Du côté de l'école du Prieuré

À la découverte des métiers de clown et de magicien : une période haute en couleurs à l'école du Prieuré

Pour cette deuxième période, les classes se sont plongées dans l'univers des clowns et des magiciens. Une entrée sur le thème du cirque choisie pour développer l'imaginaire des enfants et enrichir leur vocabulaire autour de métiers artistiques qui font rêver.

Côté magie, la curiosité est grande. Les élèves observent des tours simples, cherchent à comprendre comment ils fonctionnent et apprennent qu'être magicien demande autant d'adresse que de concentration. Les élèves de CP/ CE ont notamment découvert plusieurs tours de magie et ont cherché à en percer les secrets en mobilisant la démarche scientifique : formuler des hypothèses, expérimenter, observer et tirer des conclusions. Ils ont ensuite présenté leur propre numéro devant la classe. Un travail de production écrite suivra afin de réaliser un recueil de leurs tours de passe-passe.



Les plus jeunes, eux, apprennent à reconnaître les accessoires typiques du clown : nez rouge, chapeau, bretelles... et s'essaient eux-mêmes à exprimer des émotions à travers des jeux d'expression libre.

La période se terminera par un petit moment festif où la classe des CM présentera quelques tours appris en atelier autour de jeux de cartes, d'illusions d'optique, de jeux d'apparition-disparition pour émerveiller les résidents des Jonchères.

Après 13 années auprès des tout-petits, Nathalie Bidet, ASEM tourne une page

Après treize années passées au sein de l'école maternelle, Nathalie Bidet, ASEM, a quitté l'école du Prieuré le 5 décembre dernier pour ouvrir un nouveau chapitre de sa vie. Présente auprès des enfants depuis 2012, elle a accompagné plusieurs générations de petits élèves avec professionnalisme et constance.

Au fil des années, Nathalie s'est imposée comme une figure familière de l'école. Son engagement discret mais solide a contribué à créer un environnement rassurant pour les enfants comme pour leurs familles. Ses collègues saluent une professionnelle consciencieuse.

Si son départ laisse un certain vide, il est guidé par des envies longuement mûries : se consacrer à de nouveaux projets et prendre davantage de temps pour elle. Une décision accueillie avec respect et reconnaissance.

L'équipe pédagogique, l'OGEC, les familles et les élèves lui adressent leurs remerciements pour toutes ces années de présence et d'attention. L'école lui souhaite le meilleur pour la suite de son parcours.

Les au revoir avec les enfants se sont faits autour d'un goûter prévu par Nathalie qui a reçu des présents aussi simples que touchants ! Des comptines réalisées par les élèves de CM ont aussi tendrement rythmé sa dernière journée. Une nouvelle ASEM, Bénédicte Marolleau, poursuit l'accompagnement des élèves. L'équipe éducative l'a accueillie avec enthousiasme et son intégration se prépare dans un climat chaleureux et collaboratif. Elle a le souhait de contribuer à la continuité des projets menés auprès des élèves. Bienvenue à elle !



Du côté des inscriptions...

Pour toute demande de renseignements ou d'inscription, vous pouvez contacter Sophie ROUSSEAU par mail : moze.leprieure@ec49.fr ou par téléphone au 02 41 45 72 60.

Nous vous attendons également nombreux pour notre matinée PORTES OUVERTES le samedi 10 janvier 2026 de 10h à 12h.

Du côté de l'APEL



Assemblée Générale de l'OGEC et de l'APEL : un temps d'échange et de projets

L'Assemblée Générale de l'OGEC et de l'APEL s'est tenue le 18 novembre 2025 à 20h en salle Saint Joseph. Au programme : accueil des participants, présentation du projet pédagogique de l'année, bilans des actions de l'APEL et de l'OGEC, et échanges avec les familles.

Cette soirée a permis de faire le point sur les réalisations passées et les projets à venir, tout en renforçant les liens entre parents, enseignants et équipe éducative. Un verre de l'amitié a clôturé la rencontre dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



Une matinée automnale créative à l'École le Prieuré

Le dimanche 9 Novembre, la Commission Automne a transformé l'École le Prieuré en un atelier créatif et chaleureux. Au programme : une balade nature pour collecter feuilles et glands, des ateliers bricolage et une dégustation de soupe pour se réchauffer.

Les participants, inspirés par les couleurs de l'automne, ont créé des œuvres uniques dans une ambiance conviviale. Un grand merci à la Commission Automne pour ce moment de partage et de créativité !

Mémento

Médecin

Dr ROUX

1, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 31 58

Consultations du lundi au vendredi toute la journée. Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Pharmacie

Mme Annabelle COINTEREAU

2, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 70 33

- Lundi : 10h - 12h30 / 15h - 19h30

- Du mardi au vendredi :

9h - 12h30 / 15h - 19h30

- Samedi : 9h - 14h30

Dentistes

Dr Elise CHOUKROUN

et **Dr Mélanie GAUTHIER**

12, rue du 30 Août 1944

Tél. 02 41 45 34 69

Cabinet ouvert lundi, mardi et vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 19h,

le mercredi de 9h à 14h

Fermeture : le jeudi

Masseurs-Kinésithérapeutes

Philippe BOURDEAU

Fabrice MENANTEAU

Caroline MOREAUX

14 rue du 30 août 1944

Tél. 02 41 45 71 85

Cabinet ouvert tous les jours de 8h00 à 20h00 sauf le week-end.

Domiciles assurés tous les jours sauf le week-end.

Ostéopathe

Axel ZMANY

26 bis, rue de la Fontaine

Tél. 07 61 53 73 03

Infirmières D.E.

Mme Marie-Line MANCEAU

et **Mme Julie Vétault**

26 bis, rue de la Fontaine

Tél. 02 41 45 30 00

Soins à domicile sur prescription médicale.

Permanences sans rendez-vous le matin :

le mardi, mercredi, vendredi et samedi de

7h à 7h30.

Assistante sociale

Régime général

Mme NUYTS

Maison des Solidarités

39, rue Abel Boutin Desvignes

49130 Les Ponts-de-Cé

Tél. 02 41 21 51 00

Relais Poste

S'adresser à la boulangerie

12, rue de la Fontaine

MSA

Service social

02 41 31 75 75, choix 1

agencesaumuroislayon.blf

@msa49.msa.fr

Taxis

TAXI YOANN - GOASDOUÉ Yoann

Tél. 06 45 79 47 17

MT LOUISE TAXI - SAHIAOUI Bouchaib

Tél. 06 58 62 38 45

Serrurerie 24h/24, 7j/7

Guillaume MARIE

ZA du Landreau - Mozé-sur-Louet

Tél. 06 74 24 81 80

Bibliothèque

7, rue Saint-Samson

Tél. 02 41 45 35 10

bibliotheque@mosesurlouet.fr

- Lundi : 16h - 18h

- Mercredi : 10h - 12h30 / 15h - 18h30

- Vendredi : 16h - 19h

- Samedi : 10h - 12h30

Permanences aide informatique

Chaque lundi de 14h15 à 16h15

sur inscription auprès de

Amandine Domme

Tél. 06 87 91 76 07

Permanences de l'adjointe au CCAS

Chaque 1^{er} samedi du mois

de 10h à 11h30 sur RDV

Mairie

- Du lundi au jeudi : 9h - 12h

- Vendredi : 9h - 16h30 (sans interruption)

Tél. 02 41 45 31 66

Téléphone d'astreinte

(en cas d'urgence)

Tél. 07 88 77 70 09

Transport solidaire

CCAS - M.F. GODINEAU

Tél. 06 78 76 24 42

Mutuelle Communale AXA

Mr DESAIVRE - 07 86 45 85 64

Agenda

Cérémonie des vœux

Vendredi 9 janvier 2026

à 19h à l'Espace Loisirs Le Coteau.

Présence à confirmer au 02 41 45 31 66

ou à mairie@mosesurlouet.fr

Recensement commence le :

Jeudi 15 janvier 2026

Assemblée générale de l'Union de Plaisance

Dimanche 1^{er} février 2026

LOTO de l'Union de Plaisance

Dimanche 8 février 2026

à l'Espace Loisirs Le Coteau. Réservation conseillée au 07 89 60 26 47.

France Services

Lundi 2 février 2026

Lundi 2 mars 2026

Permanences de 9h à 12h.

Théâtre : Les Cyrano de l'Aubance

Samedi 21, 28 février, samedi 7 mars 2026 à 20h30

Dimanche 22 février, dimanche 1^{er} mars 2026 à 14h30

Vendredi 6 mars 2026 à 20h30

Date des élections municipales 2026

Dimanche 15 mars 2026

Dimanche 22 mars 2026

On parle de vous dans le Petit Mozéen !

Si vous souhaitez faire paraître un article, merci d'envoyer vos éléments à l'adresse : communication@mosesurlouet.fr avant le 10 de chaque mois, pour une distribution le mois suivant (vos événements devront être annoncés 1 mois avant).